

SEANCE du : 10 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 4 octobre 2022.

ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Bruno BODIN	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Philippe BARON	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Thierry BAUDOUIN	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Rodolph THIBAudeau
Anita BRIFFE	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Hélène BROUSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Jean-François MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Marinette TALLIER à Bruno COTHOUIS	Pierre BUREAU à Thierry BAUDOUIN	Nathalie MOREAU à Stéphanie FILLON
Jamel CHENIOUR à Bruno BODIN	Sandrine DELUGEAU à Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN

Secrétaire de séance : Yannick CHARRIER, assisté des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.
Assistait également : Delphine CHESSERON - Directrice Générale des Services

**Gestion centralisée du logiciel métier enfance de l'Agglo2B pour le compte des communes dont Bressuire**

Le service scolaire de la Ville de Bressuire utilise le logiciel enfance DOMINO, géré par l'Agglo2B, qui permet la gestion des dossiers familles et la facturation grâce à un système de pointage.

Dans ce cadre, une délibération doit être prise en concordance avec l'Agglo2B pour le remboursement des frais du logiciel engagés en 2018.

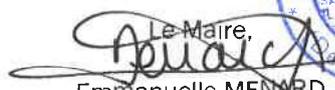
Le remboursement est à hauteur de 3066 € et correspond à l'acquisition de 3 tablettes + 5 accès supplémentaires au logiciel.

Depuis 2019, cette prestation est intégrée aux prestations de services mises en œuvre dans le cadre de la mutualisation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le Conseil Municipal décide :

- **DE VALIDER** les modalités de remboursement des prestations
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20221014-DG_DEL_2022_187-DE
Date de télétransmission : 14/10/2022
Date de réception préfecture : 14/10/2022